

COMMUNE DE ROUGEMONT

plan fixant les limites des constructions

Village de Rougemont

Approuvé par la Municipalité de Rougemont dans sa séance du 26 octobre 2020

Le Syndic : Frédéric BLUM La Secrétaire : Janick LENOIR

Soumis à l'enquête publique du 2 novembre au 18 décembre 2020

Le Syndic : Frédéric BLUM La Secrétaire : Janick LENOIR

Adopté par le Conseil communal de Rougemont dans sa séance du

Le Président : Thierry GERBER La Secrétaire : Nathalie TESTA

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département : Christelle LUISIER BRODARD

Entrée en vigueur constatée par le service compétent, le



GEA valotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU
rue de Bourg 28 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@geapartners.ch
18027 AR_VL K:\MANDATS\Rougemont\18027_Limites_des_constructions\plan18027_aligement_village_vf_approbation.rvt
Lausanne, le 13 mai 2022

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies en septembre 2020 par :

GÉO SOLUTIONS ingénieurs SA
Route de la Villa d'Oex 39
1660 Château-d'Oex

Authentifié le 30 octobre 2020 par

LÉGENDE

-  limite des constructions
 -  surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction
- Les limites des constructions abrogent toutes les dispositions antérieures qui leur sont contraires.

